

MARCHE PUBLIC à PROCEDURE ADAPTEE
passé en application de l'article 27 du décret n°2016-630
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**LYCEE Galilée - Avenue André Malraux -77380
Combs la ville**

**RENOVATION ET EXTENSION DU SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION**

N° CONSULTATION : 2TM-VSEC

Acte d'Engagement

Maître de l'ouvrage :

LYCEE GALILEE
Avenue André Malraux – BP 114 – 77385 Combs la ville cedex

Objet du marché :

Rénovation et extension du système de vidéoprotection

Maîtrise d'œuvre

ARIESS CONSULTING
98 rue HOCHÉ
92700 COLOMBES

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Ordonnateur : Christine VERGER, Provisseure

Comptable public assignataire des paiements : Joseph DAUZAT, Agent Comptable

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
.....
.....

agissant pour mon propre compte¹ ;

agissant pour le compte de la société² :

.....
.....

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

Groupement :

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

-
- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés à l'article 2

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE** le **groupement dont je suis mandataire**⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les modalités d'actualisation des prix sont fixées à l'article 3.4 du C.C.A.P.

Unité Monétaire : Euro.

L'ensemble des travaux objet du présent marché sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant total hors taxe : Euros
- TVA (taux de %): Euros
- Montant total TTC : Euros
- Soit en lettres :

.....

Aucune variante n'est autorisée.

Dans le cadre d'une sous-traitance, les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

⁴ Rayer la mention inutile

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant total hors taxe : Euros
- TVA (taux de %) : Euros
- Montant total TTC : Euros
- Soit en lettres :

Article 3 : Délais

Le délai global d'exécution du marché est de 10 semaines incluant 1 semaine de préparation. Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

Toutefois, durant la période de préparation du chantier, un nouveau calendrier pourra être défini par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et le titulaire. Ce nouveau calendrier, qui devra respecter le délai global d'exécution défini ci-dessus (préparation incluse), deviendra contractuel une fois signé par les parties.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants : **JOINDRE UN R.I.B**

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées :

refusent⁵ de percevoir l'avance ne refusent pas de percevoir l'avance

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 48 et 50 du décret n°2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

Le présent marché est souscrit, sans aucune modification

Par :
(Nom, cachet et signature en originaux)

A :

Le :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHE

Le présent marché est accepté

Par :
(Nom, cachet et signature en originaux)

A :

Le :

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

A ne remplir que si le candidat est un groupement d'entreprises

**REPARTITION DE LA REMUNERATION GLOBALE
entre les titulaires (Mandataire et Cotraitants)**

	Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Mandataire				
Cotraitant 1				
Cotraitant 2				
Cotraitant 3				